

PROCÈS-VERBAL DE RÉGULARISATION DU DÉPÔT DE CAPITAL

Les associés de la société **77DOYEN HOLDING**, société par actions simplifiée au capital de **1 000 euros**,
ayant son siège social situé **5 impasse Pluton, 34990 Juvignac**,
se sont réunis le **10 octobre 2025** à Juvignac.

Constatation :

Les associés constatent que, par erreur matérielle, les fonds constituant le capital social ont été déposés le **2 octobre 2025**, soit postérieurement à la date de signature des statuts en date du **24 septembre 2025**.

Décision :

Les associés décident de **constater cette erreur** et de **ratifier expressément** la situation. Ils précisent que cette régularisation n'affecte pas la validité de la constitution de la société, ni la libération effective du capital social.

Mandat :

Le Président est chargé de transmettre le présent procès-verbal au **greffe du tribunal de commerce de Montpellier** afin d'être joint au dossier d'immatriculation.

Fait à Juvignac, le **10 octobre 2025**

Signatures :

Dimitri Antoine DOYEN

Qi WU

(u et approuvé



